



Angers, le mardi 9 juin 2020

La phase finale de la démolition de la Barre de l'Europe est lancée

Le maire d'Angers, Christophe BÉCHU et le Directeur général de Podeliha, Gonzague NOYELLE ont assisté mardi 9 juin 2020, en présence de Francis GUILTEAU, Adjoint à la rénovation urbaine, et Alima TAHIRI, Adjointe des quartiers Monplaisir, à la dernière phase de déconstruction de la Barre de l'Europe. Il s'agit d'une nouvelle étape dans le projet de rénovation urbaine du quartier Monplaisir. Ce point d'étape est l'occasion pour le maire d'Angers d'évoquer la rénovation urbaine des quartiers de Monplaisir et de Belle-Beille, une des trois priorités du mandat, avec la culture et la transition écologique.

Construit en 1966, la Barre de l'Europe, bâtiment emblématique du quartier de Monplaisir comprenant 100 logements a permis de répondre aux besoins en logements à l'après-guerre et jusque dans les années 1970. Sa déconstruction entamée en décembre 2019 a marqué le coup d'envoi du nouveau programme de renouvellement urbain de ce quartier. Cette démolition permettra de :

- restructurer la centralité du quartier,
- apporter un nouveau dynamisme par le réaménagement du campus éducatif situé à proximité,
- désenclaver le quartier par la création d'axes de circulation structurants, tout en donnant une meilleure visibilité des équipements,
- créer un mail vert piéton reliant le parc Hébert et le jardin Galliéni



La société Alter a été désignée par la Ville d'Angers pour assurer la mission technique de ce réaménagement global.

Une déconstruction en quatre étapes

Reportée pour cause de confinement, la démolition de la Barre de l'Europe a repris mi-avril et s'achèvera en août 2020. Le processus de déconstruction passe par plusieurs étapes obligatoires : après la **phase de préparation du site, l'étape de désamiantage** a nécessité deux mois durant lesquels les cinq cages d'escaliers du bâtiment ont été confinées et désamiantées l'une après l'autre. Vient ensuite, **le curage**

(mise à nue) qui consiste à déconstruire l'intérieur du bâtiment et qui permet de préparer la dernière phase : **la démolition de la superstructure et de l'infrastructure** (gros œuvre). Pour réaliser cette dernière étape qui est la plus impressionnante, une pelle de 100 tonnes munie d'un grand bras et équipée d'un broyeur à béton mécanique sera installée pour attaquer le grignotage depuis le 10^e étage du bâtiment jusqu'au rez-de-chaussée.

Une gestion responsable du chantier

Engagée dans une démarche RSE, Podeliha s'attache à la valorisation des déchets de tous ses chantiers. Celui de la Barre de l'Europe n'échappe pas à cette volonté. Pendant toute la durée du chantier, Occamat, l'entreprise retenue pour la déconstruction, a organisé le tri des matériaux afin de les recycler, réutiliser et/ou réemployer pour être ensuite évacués vers des filières de gestion des déchets agréées. Ainsi, le PVC (issu des fenêtres et volets) a été récupéré et sera recyclé par l'industriel Veka. Le bois et les DIB (Déchets Industriels Banals) seront traités et valorisés par Véolia. La ferraille partira en fonderie. Enfin, le béton sera concassé hors site avant d'être transformé en granulats et réemployé pour de nouveaux matériaux de construction.

Les chiffres clés

- 30 tonnes de PVC
- 170 tonnes de DIB
- 500 tonnes de briques plâtrières
- 8 730 tonnes de béton

Par ailleurs, pour favoriser l'insertion par l'emploi, Podeliha prévoit dans ses marchés une clause d'insertion par l'activité économique. Ainsi, 300 heures d'insertion sont prévues, couvrant les trois programmes immobiliers de Podeliha prévus à la démolition sur le quartier de Monplaisir, dont la Barre de l'Europe.

Une offre de logements renouvelée

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, Podeliha s'est engagée à construire de nouveaux logements autant qu'elle en déconstruit sur les quartiers de Monplaisir et de Belle-Beille. Ainsi, 241 logements seront réalisés sur Angers Loire Métropole, de manière à préserver un équilibre en nombre de logements à loyer modéré sur ce territoire. De même que Podeliha envisage de réhabiliter 316 logements et d'en résidentialiser 914 autres.

Le relogement des familles, un défi relevé

Pour engager les travaux de déconstruction, il aura fallu reloger les 62 familles qui occupaient l'immeuble. Podeliha a missionné pendant deux ans une collaboratrice pour accompagner au cas par cas les locataires dans leur relogement. Cet accompagnement individuel a abouti avec succès au relogement de toutes les familles de la Barre de l'Europe, parce que Podeliha s'était engagée à leur proposer un nouveau logement qui corresponde au plus près de leurs besoins : quartier, typologie, proximité de l'emploi et/ou des écoles... et de prendre en charge les frais liés au déménagement.

Le financement de l'opération de démolition

Le coût global de cette opération s'élève à : **2 147 000 €** (travaux, relogements, pertes d'exploitation). Une opération financée par l'ANRU à hauteur de 1 513 000 €, auxquels s'ajoutent 230 000 € issus de la vente du terrain et 404 000 € sur fonds propres.

Francis GUTEAU, nouvel Adjoint à la rénovation urbaine

Francis Guiteau est le nouvel Adjoint, chargé de la rénovation urbaine. L'actuel Directeur régional du groupe VYV, né en 1956 à Angers, a suivi des études de lettres, sciences sociales et droit, avant de devenir enseignant, éducateur puis responsable de services de prévention spécialisée à Paris.

Entré en 1991, il a été successivement directeur de l'Institut Montclair, des pôles d'activité de l'enfance et du médico-social, puis Directeur général de la Mutualité Française Anjou Mayenne.



Au sein de l'équipe municipale, Francis Guiteau sera chargé du suivi de la rénovation urbaine des quartiers de Monplaisir et de Belle-Beille ainsi que de la vie des quartiers et la vie associative.

Son rôle sera de poursuivre le travail de concertation mené depuis 3 ans, en lien avec les partenaires et les habitants des quartiers, premiers concernés et bénéficiaires de la rénovation urbaine

@ Th. Bonnet / Ville d'Angers

Le Nouveau programme de renouvellement urbain à Angers

Lancé à l'été 2018, le programme de renouvellement urbain des quartiers de Monplaisir et Belle-Beille se poursuit jusqu'en 2026.

Le montant des investissements contractualisés sur la période s'élève à 400 M€ auxquels s'ajoutent 100 M€ de la Ville et d'Angers Loire Métropole hors contractualisation.

Le projet intègre de nombreux partenaires : Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, Alter Public, Alter Services et Alter Tram, Angers Loire Habitat, Podeliha, Soclova, le Département de Maine-et-Loire et la Région Pays de la Loire.

Le programme de renouvellement urbain des quartiers de Monplaisir et de Belle-Beille a pour objectif de :

- Favoriser la mixité sociale et attirer de nouveaux ménages,

- Réhabiliter les logements sociaux existants,
- Rééquilibrer l'offre de logements sociaux sur le territoire de l'Agglomération,
- Améliorer les mobilités, notamment avec l'arrivée du tramway dans les deux quartiers,
- Œuvrer pour la transition écologique, en faisant de ces quartiers des éco-quartiers,
- Rendre attractifs les quartiers par la requalification / valorisation des espaces et équipements publics structurants,
- Favoriser le vivre ensemble et améliorer le cadre de vie des habitants.

Le renouvellement urbain des quartiers de Monplaisir et Belle-Beille entre dans une phase opérationnelle qui va s'intensifier dans le but d'améliorer la vie au quotidien des 25 000 habitants de ces quartiers.

Calendrier des opérations « phares » en 2020 et 2021

	Belle-Beille	Monplaisir
2020	Démolition du centre commercial Livraison du parcours 1 alternatif Nord-Sud pour piétons et vélo (Ouest de Beaussier) Livraison de l'Accueil de Loisirs interquartier Belle-Beille/ Lac de Maine Livraison de la nouvelle maison des associations la Belle Abeille Démolition de la tour Boisramé	Démolition de la Barre de l'Europe Démolition partielle du centre commercial (tabac/presse) Démolition du porche Lyautey Début des travaux du gymnase
2021	Livraison de l'école Pierre & Marie-Curie et du parvis Livraison de la Place Beaussier (nouveau centre commercial et relais mairie)	Démolition de la partie nord du centre commercial

Réhabilitations et résidentialisations de logements locatifs sociaux entre 2020 et 2021

	Belle-Beille	Monplaisir
2020	Réhabilitation des tours Gaubert (ALH)	Réhabilitation de la résidence « petit Verger » (Soclova)
2021	Réhabilitation des tours Gaubert (ALH) Résidentialisation de la résidence Beaussier (Podeliha)	Réhabilitation du secteur Lyautey-Valéry (ALH) Résidentialisation de la résidence Kalouguine (Podeliha)

CONTACTS PRESSE

VILLE D'ANGERS - Service des Relations presse - 02 41 05 47 21 - relations.presse@ville.angers.fr

PODELIHA - Joëlle Gallot - 02 41 68 82 04 ou 06 21 45 06 60 - jgallot@podeliha.fr